



LABORATOIRE DE LA TRANSITION

Séjour en Vallée de la Drôme du 15 au 18 mai 2017

Synthèse des 4 journées par Antoine Bailleux, Isabelle Cassiers, Tom Dedeurwaerdere, Olivier De Schutter, Elise Dupont, Benoît Galand, Hervé Jeanmart, Elisabeth Lagasse, Louise Lambert, Olivier Malay, Agathe Osinski, Jonathan Peuch et Sixtine van Outryve d'Ydewalle, professeur.e.s et chercheur.euses à l'Université catholique de Louvain et à l'Université Saint-Louis

DEMOCRATIE

Lundi 15 mai 2017 (Ecosite d'Eurre)

Le thème de la première journée était la démocratie. Cette note de « bonification » reprend quelques idées fortes de la journée partagées dans les débats pléniérs et les débats de sous-groupes. *Les idées de « bonification », qui ont émergé de façon plus informelle ou dans la discussion de synthèse dans le groupe de bonification, sont écrites en Italiques.*

Introduction de la journée

Rappel des objectifs de l'initiative LPTransition :

- Co-construire avec les acteurs de la transition écologique et sociale une théorie / des outils de la transition basée sur l'innovation sociale des acteurs sociétaux
- Travailler de façon transdisciplinaire : en partenariat avec les acteurs sociétaux, de façon participative
 - *En particulier, le laboratoire de la transition nous a permis aussi l'exploration d'outils d'intelligence collective au service de la transition et au service de la recherche transdisciplinaire*

1. Lancer des initiatives de transition oui ... mais quelles conditions institutionnelles / démocratiques forment le contexte favorable pour leur émergence/mise en œuvre ?

Le premier exposé/débat a apporté un éclairage des régimes d'accès aux ressources communes / collectives comme condition préalable des initiatives de transition. Deux idées phares peuvent être soulignées dans le rôle des biens communs :

- (1) L'accès aux communs dépend d'un **régime de propriété et de politiques publiques** légiférant sur certaines règles d'accès et d'usage sur les différentes formes de propriété
< la connaissance et l'action sur ces régimes est crucial pour soutenir la transition
- (2) *Mais il y a un espace d'action citoyenne également, en particulier pour de nombreux communs construits sur base de **mise en commun et d'invention de nouveaux mode de gestion collective de propriétés privées***
< *la création de collectifs est un outil clef pour soutenir la transition, permet de se recréer une autonomie d'action*

Le deuxième exposé/débat a apporté un aperçu des différentes formes de participation inspirantes pour la transition. Une idée clef traverse ces travaux : il n'y plus / pas d'évidence du monde commun dans lequel débattre. En particulier, les institutions classiques de la démocratie ne sont pas/plus le seul lieu qui est notre « monde commun de débat ».

D'autres lieux où l'on co-construit des mondes communs dans lequel débattre/participer :

- le territoire comme monde commun dans lequel débattre
- *hypothétiquement : les outils d'intelligence collective que nous avons expérimenté dans le laboratoire de la transition*

2. L'exemple inspirant de Saillans

De la présentation de Sabine et Fernand, trois traits ont particulièrement retenu notre attention : la méthode participative adoptée, la combinaison du système représentatif et du système participatif, et la question du contrôle autonome.

Le fait que la commune de Saillans soit devenue en quelques années un symbole fort de renouveau démocratique tient autant au désir sociétal de changement, qu'à une **méthode de co-construction des objectifs et des institutions** (au sens large) qui mérite notre attention. Cette méthode est d'abord construite dans un contexte situé, historique, territorialisé qui ne le rend pas reproductible sans une rigoureuse réflexion. Il ne s'agit pas d'offrir un kit prêt en main.

L'élaboration de la gouvernance et de la méthode participative a dès le départ été produite à l'aide de processus eux-mêmes participatifs, construits sur le tas, adaptés au fur et à mesure des besoins et des aspirations. La méthode articule deux dimensions complémentaires : d'une part l'élaboration des objectifs, valeurs, horizons politiques (dont le flou artistique nécessite peut être un nouveau vocabulaire), et d'autre part l'élaboration des conditions concrètes de mise en œuvre de la participation. Elle est dès le début co-construite entre tous les citoyens qui le désirent.

Cette praxis tire son origine de la période pré-électorale : à ce moment-là, l'initiative de la liste *citoyenne* ne compte dans ses rangs que des citoyens ordinaires au sens où ils ne participaient pas auparavant aux affaires de la Commune en tant qu'élus. L'initiative de la liste est dès le départ fondamentalement participative, tant sur le principe de se présenter aux élections, que sur la composition des personnes de la liste, que de l'horizon normatif et du programme qui a été soumis lors de l'élection communale de 2014. En outre, une charte fixe les objectifs et les principes généraux de la gouvernance participative de Saillans. Cette origine participative compte fort dans la légitimité du processus de participation, les deux se nourrissant mutuellement.

La méthode met aussi l'accent sur l'efficacité de la pratique concrète, pour attiser et stimuler la participation de la population – tout un chacun n'étant pas friand de ce processus. Les personnes participent parce qu'elles ont un intérêt concret à agir, bien que les enjeux puissent varier en intensité – de la couleur des pots de fleur aux intérêts fonciers soulevés par le Plan local d'urbanisme. Les procédures encadrant la participation se construisent dans l'action et au fil du temps, dans une optique réflexive autorisant les aller-retours et les erreurs. En amont, les discussions ne sont pas abstraites ; il s'agit au contraire de fixer les objectifs des projets précis, puis de les mettre en œuvre concrètement dans un second temps.

Le fonctionnement démocratique de la commune de Saillans se distingue par la combinaison qu'elle opère entre système représentatif et système participatif. Les deux ne s'opposent pas. Le système représentatif reste au cœur de la version radicale de gouvernance participative qui est mise en place. En effet, les élus respectent scrupuleusement

les règles institutionnelle française. Par exemple, ils exercent effectivement le pouvoir en pleine responsabilité – juridiquement, eux seuls délibèrent et décident dans le Conseil municipal.

En complément, des instances participatives ont été créées autour du socle juridique classique. L'organigramme est le suivant : le Comité de pilotage – composé principalement des élus – initie en amont les projets ; les Commissions thématiques fixent les orientations dans un domaine – jeunesse, économie, mobilité, ... ; les groupes de travail, rattachés aux Commissions, agissent concrètement sur le terrain autour de projet précis : compost, stationnement etc. Enfin, cette architecture est supervisée par l'Observatoire de la participation, qui est composé de deux groupes : d'une part, de 6 personnes qui étaient présentes sur la liste citoyenne mais qui n'ont pas été élus ; d'autre part, par 6 citoyens ordinaires qui sont alors tirés au sort parmi une base de volontaires.

Il faut noter que le rôle de ces instances participatives souffre d'un manque de clarté quant à l'attribution de leurs compétences. L'Observatoire de la participation n'a pas, par exemple, de compétence prévue pour réellement contrôler le processus général, ni pour être force de proposition. Autre exemple : aucun texte juridique oblige le Conseil municipal à suivre les décisions qui sont adoptés dans les Commissions : il ne s'agit que d'un engagement moral, bien que jusque-là scrupuleusement respecté. La jeunesse de ces processus démocratiques explique en grande partie leurs faiblesses – toutefois, ils doivent faire la preuve d'une rapide adaptation pour perdurer.

En toute autonomie, certaines règles ont été définies par la Commune pour garantir la solidité de ce montage institutionnel. En effet, rien n'est prévu dans la loi française pour encadre ce système original et unique. La fixation de règles rigides, à un moment donné du processus de con-construction, pour garantir une participation citoyenne n'est pas intuitive : l'on pourrait croire que l'autonomie et la participation sortent limitées et rabougries de l'application de règles contraignantes. A quel moment considérer une règle suffisamment solide pour la stabiliser (ce qui constitue une question juridique classique) ? Et comment libérer le potentiel radical et créateur de ces instances participatives si elles sont limitées par des règles ?

L'expérience de Saillans montre que l'autonomie et la spontanéité qu'autorise un système participatif sont précisément garanties par ces règles d'autocontrôle. La fixation de règles permet d'instituer l'espace politique tel qu'il est désiré et projeté. Il s'agit en effet de se prémunir de certains comportements, dérapages et réflexes contre-productif qui sont favorisés par l'exercice du pouvoir, mais aussi de permettre la réalisation des promesses de la participation. Sans espace politique permettant une certaine anticipation, la participation courrait le risque mortel de l'instabilité, du manque de crédibilité, de l'irrespect ou de l'impuissance. Ces règles fonctionnent essentiellement en multipliant les points de vue de tiers sur le processus, tel que l'engagement d'une chargée de mission experte en participation, la vigilance de l'Observatoire de la participation, la présence de chercheurs ou de consultants, ou encore les aller-retours réguliers entre les différents organes. L'expérience de Saillans montre que « l'autonomie » doit être comprise au sens grec de la capacité à se fixer ses propres règles, et non pas confondue avec une absence de règle.

3. Concepts à déconstruire

Rapport entre visible et invisible : le fait qu'il y a d'autres rationalités que la technoscience, il y a de l'implicite, du savoir-faire, du spirituel, etc.

Cependant, l'opposition n'est pas si stricte. Précisément dans les ateliers, on montre que la science doit s'hybrider. Le domaine de l'invisible, c'est aussi un domaine du savoir : résultant d'hybridation de savoirs d'auto-interprétation/culturels de praticiens et de savoir d'anticipation par l'analyse scientifique. Sinon danger d'obscurantisme et incapacité d'action, de détermination dans l'action.

Rapport au temps à construire / à déconstruire :

- *discours de la catastrophe peut mener à l'inaction*
- nuancer la notion d'expérimentation : pourrait être interprété comme de l'indétermination, et manipulé par des politiques qui l'évaluent, le contrôlent ; plutôt un droit à l'expérimentation exploratoire, l'indétermination déterminée, etc.
- *se situer par rapport à l'histoire, ne pas dire que tout est nouveau*

ENTREPRENARIAT

Mardi 16 mai 2017 (Ecosite d'Eurre)

Pour aller à l'essence d'échanges riches et diversifiés, nous avons privilégié trois mots-clés :

1. Le SENS : donner du sens à l'action
2. La COOPÉRATION : être co-auteurs d'une œuvre
3. Le TERRITOIRE : comme lieu du faire ensemble

Trois mots clés apparus essentiels à tous, universitaires, salariés et dirigeants... du moins à ceux qui ont conscience que les mutations en cours exigent des approches novatrices.

1. La question du sens

Elle fut présente dans la plupart des exposés, comme un socle commun, prenant tour à tour le nom de *valeurs, utopie, éthique, mieux vivre...*

La référence au sens apparaît, selon les cas, explicite, « en creux », ou encore immergée.

A. Explicite :

- Pour Olivier De Schutter, dans son introduction à la journée (« passer des incitants économiques aux motivations intrinsèques ») (quelle est cette « raison d'être » dans laquelle je me reconnais au plus profond de moi ?) ;
- Dans l'exposé de Marthe Nyssens sur l'ESS (dont les trois principes sont la finalité de service, l'autonomie de gestion et la démocratie économique).

B. En creux :

- Bernard Lemoult montre comment l'entrée du projet de la Chanterie (Nantes) a été technologique (proposition d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie au bois) ;
- Florent Dunoyer témoigne qu'à La Carline, « parfois les cartes se brouillent ; il faut naviguer entre la recherche de profit et l'intérêt général ».

C. Immergée :

- Pour Anne et Patrick Beauvillard, qui par leur itinérance dans les territoires coopératifs, cherchent à faire émerger la part implicite de nos motivations, ce qui est ressenti mais le plus souvent non-formulé. Cela ne peut se faire que dans le non-jugement, la compréhension de ce que vit autrui, la confiance.

La confiance (en soi, en l'autre) apparaît ici comme une valeur en soi ; elle conditionne la qualité de présence nécessaire pour « apprendre du futur émergent » comme le propose Elena Chilova-Piron, en s'inspirant de la Théorie U de Otto Scharmer (voir note de synthèse). Se libérer des solutions d'hier pour aborder les défis de ce futur émergent et doter ainsi l'organisation d'atouts « concurrentiels ».

La confiance est aussi le ciment nécessaire à la coopération, notre 2^e mot clé

2. La coopération

La coopération est une façon de vivre/un principe d'organisation fondamental, car c'est par la co-création et avec une relation de confiance et d'implication de chacun des partenaires que l'on construit des entreprises résilientes et en adéquation avec nos valeurs.

Le fait de construire ensemble permet l'appropriation des enjeux par les usagers et les salariés, et permet de retrouver la confiance nécessaire au développement d'un projet durable.

Mais on a noté pas mal de questionnement sur la définition même du mot coopération, qui reste encore très floue et large et laisse du coup pas mal de place à l'interprétation.

En effet la coopération ne se décrète pas et elle ne suffit pas à l'éthique.

Dès lors comment la définir? Le statut n'apporte aucune garantie sur la gouvernance et la structure interne. De même, la finalité sociale ne suffit pas à garantir un mode de fonctionnement qui soit basé sur les mêmes valeurs. Il est ressorti de nos observations que la coopération n'induisait pas nécessairement une réflexion/remise en question ou un assouplissement de la structure hiérarchique de l'entreprise classique.

La coopération est donc une base indispensable mais pas suffisante pour garantir une dynamique participative et inclusive.

Sans doute est-ce à la lumière d'une expérimentation ou d'une pratique sincère/authentique que pourront être définis concrètement les contenus de cette « valeur coopération ».

3. Le territoire

Tout au long de la journée et de l'ensemble du colloque, il est apparu évident que la notion de territoire était très importante pour que se développe des initiatives de transition écologique et plus largement de mutation au niveau des petites et moyennes structures. En effet, l'histoire, le contexte, les conflits et la géographie du territoire sont souvent des éléments importants pour expliquer la présence ou non d'initiatives entre acteurs qui se connaissent. Par exemple, le territoire fut important pour la réussite de la bio-vallée ou de la Chanterie.

On a ainsi noté l'importance des territoires où les initiatives se développent, se rencontrent et s'enrichissent, pour pouvoir servir d'exemple et influencer ensuite sur d'autres territoires. Cependant, en voulant répliquer des expériences ailleurs, le risque existe de ne pas assez prendre en compte les spécificités des territoires.

Lors de cette journée, nous avons aussi indiqué que le changement d'échelle était difficile et qu'il pouvait « corrompre » les valeurs et idéaux des entreprises. C'est pourquoi, une approche locale ancrée dans le territoire avec des relations inter-initiatives et inter-territoriales nous a semblés propice.

Enfin, certains insistent sur le fait que les entreprises plus locales et plus ancrées dans le territoire sont plus incitées à être attentives aux impacts qu'elles créent car les employés et les managers vivent dans le territoire dans lequel les entreprises sont actives. Si cette remarque nous semble pertinente, elle pose la question du passage de l'architecture actuelle à une économie de TPE et de PME.

C'est sur la base de cette vision partagée que la plupart des acteurs locaux envisagent de réfléchir ensemble aux modalités pratiques de mise en œuvre. Ce qui devrait nourrir les échanges du prochain colloque prévu pour le printemps 2018.

EDUCATION

Mercredi 17 mai 2017 (Centre Le Martouret de Die)

Cette journée portant sur l'éducation avait lieu au Centre du Martouret, un centre de vacances pour enfant. L'endroit était particulièrement symbolique, puisqu'il est géré par une association mêlant élus et non élus (gouvernance mixte), et poursuit à la fois un objectif d'émancipation et de mixité sociale.

Les exposés présentés pendant la journée peuvent être analysés au prisme d'une tension entre l'universel et le particulier, à savoir un impératif de standardisation et d'égalisation d'un côté (impliquant des pratiques de modélisation et d'uniformisation), et de l'autre, la nécessité de reconnaître la complexité et la diversité des situations individuelles (requérant l'expérimentation et l'innovation sociale).

Cette tension s'est exprimée à au moins trois niveaux:

- Au niveau de la classe: tension entre l'enseignement du contenu (éducation à l'écologie et au développement durable; savoir « standardisé » imposé du dehors aux apprenants) et l'enseignement de la démarche d'apprentissage (éducation écologique, « école durablement en développement », « enfant chercheur », « classe laboratoire », etc.).
- Au niveau du système éducatif: tension entre standardisation (Education nationale) et multiplication des initiatives locales expérimentales. Avec derrière cette tension la question d'une nouvelle segmentation de l'école entre les élites socio-culturelles, à même de profiter de ces initiatives locales, et les autres, qui restent cantonnées dans un enseignement « à l'ancienne ». Ceci nous ramène à la distinction proposée par Boltanski et Chapello (*Le nouvel esprit du capitalisme*) entre la « critique artiste » (qui met en exergue la quête de liberté, autonomie, authenticité, bien servie par les expérimentations locales) et la « critique sociale » (qui interroge les idéaux de solidarité et d'égalité, et requiert la médiation des services publics pour pérenniser et généraliser les initiatives pédagogiques originales et réussies) de l'éducation. Il nous semblait que cette seconde critique était moins présente que la première dans les exposés et dans les discussions.
- Au niveau socio-économique: tension entre (1) un imaginaire de performance qui s'appuie sur des lois (économique, agronomiques, etc.) à prétention universelle, fondé sur la standardisation et la reproduction, et dans lequel le sens de l'action est déterminé par son résultat / son produit (poissais) et (2) un imaginaire de la transition, qui part de l'individu, du local et de l'expérimentation, dans lequel le sens de l'action réside dans l'action elle-même et ce qu'elle représente pour les participants (*praxis*). Il y a là encore une tension qu'il importe de ne pas résoudre en donnant la priorité à un pôle sur l'autre. L'impératif de performance peut être très utile pour rencontrer

certaines défis environnementaux tels que la lutte contre le réchauffement climatique : le compostage par une école n'est-il pas moins efficace voire plus gourmand en carbone que le compostage par une entreprise professionnelle, avec des procédures standardisées et efficaces ? L'empreinte carbone d'un carton de jus d'orange transporté en cargo est-elle toujours inférieure à celle de la bouteille de jus de pommes transportée sur 50 km sur des routes de montagne par un petit cultivateur ?). D'un autre côté, il est essentiel que l'impératif de performance ne vienne pas monopoliser / assécher l'imaginaire politique, évaluant la pertinence de toute action à la seule aune de son résultat : on voit poindre ici le danger d'une transition pensée à travers le seul prisme de la performance écologique.

Au-delà de ces tensions, les débats ont également mis en avant un penchant de la part des acteurs pour les changements personnels par rapport à l'aspect institutionnalisation. La cohérence personnelle entre les valeurs de la transition et la manière d'organiser l'enseignement a été particulièrement pointée comme importante. Le fonctionnement par tâtonnement, par essai erreur, est donc privilégié. Dans le pôle institutionnalisation, également présent, c'est la confection d'alliances qui domine : comment articuler les différentes parties-prenantes de l'école (professeurs, parents, élèves, ...) afin de catalyser des projets écologiques et sociaux dans les écoles ?

Deux modèles ont également été pointés comme pouvant inspirer l'articulation du système éducatif à la transition. Le premier est le modèle de l'éducation populaire, entendu comme le courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social. Ce mouvement, toujours vivace, peut inspirer la transition à deux égards : à la fois par son objectif, qui est d'organiser l'enseignement de manière à concourir à des finalités sociétales. Mais également par rapport à sa forme : un mouvement mettant l'accent sur des pédagogies alternatives, ancrées dans le réel. L'autre modèle pouvant inspirer la transition du système d'éducation est l'ancrage dans le territoire. Comme dans d'autres champs de la transition, ancrer l'éducation dans le territoire permet de faire de celui-ci un lieu d'essaimage et de généralisation des expériences locales. L'ancrage territorial permet également d'assurer une pérennité des initiatives.

SOCIETE POST-CROISSANCE

Jeudi 18 mai 2017 (Centre Le Martouret de Die)

Nous pouvons décliner les exposés de Kirsten Koop, Isabelle Cassiers et Dominique Bourg sur la société de post-croissance, ainsi que les discussions qui les ont suivis autour de deux questions :

1. **Quelle est l'articulation entre le micro et macro ? Quelle est l'articulation entre le maillage/réseau (source d'apprentissage) et l'ancrage territorial (dans son écosystème) ?**

Un premier thème que nous avons identifié lors de la journée sur la post-croissance est celui du rapport entre les niveaux « micro » (économiques, sociaux, politiques) et « macro ». Il existe parfois une tension entre ces échelons lorsqu'on s'interroge sur la meilleure façon de prendre des actions, initiatives, décisions pour la transition vers une société post-croissance. D'un côté, l'urgence des défis écologiques et sociaux nécessitent une approche coordonnée à l'échelle internationale et une vision globale, transversale, à long-terme. D'un autre côté, c'est à l'échelle locale qu'un changement concret peut être mis en œuvre, par des actions rendues possibles grâce à une démocratie fondée sur des rapports interpersonnels de confiance.

L'entre-deux est peu abordé (ou peu compris) par les théories économiques et politiques dominantes. Comme le note Isabelle Cassiers, ces théories n'offrent que très rarement un cadre d'analyse pour ce qui se trouve entre deux pôles, comme l'Etat et le marché, le marchand et le non-marchand, le profit et non-profit, le *top-down* (descendant) et *bottom-up* (ascendant), et enfin, entre le micro et macro. Pourtant, les **interstices entre ces pôles** sont des lieux féconds pour l'innovation sociale et les initiatives de transition écologique et sociale. Que peut-on dire du niveau intermédiaire et comment permet-il d'articuler le global avec le local ?

D'abord, une réflexion sur l'espace « méso » avec Kirsten Koop nous mène vers la notion de **territorialisation**. Ici, le niveau intermédiaire se caractérise par un ancrage géographique, mais qui peut se décliner en plusieurs formes avec des capacités transformatrices différentes. Koop et Landel identifient trois figures spatiales des innovations sociales : le lieu alternatif (une oasis implanté dans une région, mais qui manque de connexion réelle au territoire) ; le réseau extraterritorial (des lieux alternatifs mis en lien grâce à une proximité idéologique, mais toujours sans véritable lien avec le territoire) et le réseau intra-territorial (réseaux alternatifs en interaction avec les acteurs du régime conventionnel). Dans les deux premiers cas, la volonté et/ou la capacité transformative de ces innovations est limitée. C'est dans le cas du réseau intra-territorial qu'il est possible d'opérer une transformation par la confrontation entre les valeurs dites alternatives avec des normes conventionnelles portées par

des acteurs du régime dominant, et par la dissémination de ces valeurs en dehors de réseaux idéologiques.

Toujours en réflexion sur le rôle du niveau « méso », nous nous sommes interrogé.e.s sur l'influence de la **cartographie administrative** sur les capacités transformatrices des régions. Dans certains systèmes politiques (notamment la France) où le pouvoir central laisse formellement peu d'autonomie aux collectivités régionales ou départementales, ce sont les municipalités ou intercommunales qui sont porteuses de changement.

Dominique Bourg nous propose un modèle qui permettrait d'aborder les questions urgentes que pose la crise climatique à un niveau politique supérieur (national et international) tout en laissant place au pluralisme des initiatives de transition écologique et sociale venant de ces niveaux de pouvoir local. Dans ce système qualifié de **perma-circulaire**, l'idée est de fixer un objectif contraignant au niveau macro et de permettre aux échelons inférieurs de déterminer leur propre trajectoire économique dans les limites de cette contrainte. Cette approche permettrait de développer une économie véritablement circulaire dans son ensemble, à l'encontre de la circularité effectuée au niveau de l'entreprise qui s'inscrit dans une « croissance verte » et qui ne s'éloigne donc pas du modèle productiviste et croissanciste actuel.

2. Quel rôle pour l'Etat dans une société de post-croissance ?

Isabelle Cassiers a expliqué que la société post-croissance requière une pensée adéquate pour conduire l'action politique, car celle-ci est actuellement guidée par un cadre de pensée ancien (capitalisme, croissance), reposant sur des valeurs qui ont dominé pendant plusieurs siècles (marché, individu, progrès, compétition). Dans cette perspective, différentes **formes d'Etat** ont été mentionnées afin de s'adapter à ces valeurs de coopération, de solidarité et de frugalité que l'on peut voir émerger. Entre autres, il y a l'**Etat de guerre**, qui instaure des réglementations en cas de chocs (Dominique Méda). Il y a également l'**Etat apprenant** qui apprend en s'ouvrant aux pratiques se construisant dans les territoires (Olivier De Schutter), dans une logique de gouvernance polycentrique et proche des territoires. L'Etat peut donc jouer un rôle de relai politique afin de soutenir la capacité transformatrice des innovations sociales. Il peut le faire tant en se faisant plus apprenant et en aiguillant la société dans une direction, qu'en soutenant la création de nouveaux espaces politiques que les acteurs de terrain créent, afin de faire contrepoids à la tendance centralisatrice jacobine.

Lorsqu'il s'agit de repenser le système politique, l'accent a également été mis sur l'importance de « ne pas jeter le bébé démocratique avec l'eau du bain ». En effet, selon Dominique Bourg, il faudra concilier ces objectifs environnementaux contraignants avec le **pluralisme**. La contrainte maximale en termes d'objectifs n'est pas contradictoire avec un pluralisme de valeurs dans une société, pluralisme qu'il est fondamental de conserver.

L'ambiguïté contenue dans le **terme de gouvernance** a également été discutée. Il faut être attentif à l'usage du terme gouvernance. En effet, ce concept est marqué par son utilisation

néolibérale, dont le projet était à l'origine de réduire le rôle de l'Etat et d'amener une gouvernance qui ne se discute pas, qui ne se voit pas, car il n'y a pas d'acteurs (gouvernance par les indicateurs). Dans cette perspective, une autre question importante qui a été abordée par Isabelle Cassiers concerne **le rôle de l'expert dans la définition des indicateurs**. En effet, l'élaboration de ces nouveaux **indicateurs** ne devrait pas être laissée aux experts, mais ces indicateurs devraient être débattus publiquement car ils définissent la direction de la société. Il faut donc se demander qui est légitime pour construire les indicateurs, et sur quelles bases ? Par ailleurs, Dominique Bourg a rappelé l'importance de l'indicateur qu'est **l'empreinte écologique**. Nous pourrions imaginer que toute décision locale prenne en compte l'indicateur de l'empreinte écologique.

Par ailleurs, **l'aspect constitutionnel** dans la transition vers une société post-croissance a également été discuté. Il sera important d'impliquer les citoyen.ne.s dans tout changement constitutionnel. Les raisons pour lesquelles il est nécessaire de **mailler le local et l'électif global** tel qu'il existe dans les différents pays démocratiques résident en ceci que nous sommes dans une situation d'urgence écologique : nous sommes déjà dans l'anthropocène. Dans cette perspective, la Fondation Hulot a mis sur pied une méthodologie de changement de constitution participative.

Dans cette perspective, l'Etat pourrait également envisager de créer un « **revenu de transition écologique** » afin de stimuler les innovations sociales. Celui-ci ne serait pas un revenu universel mais un revenu ciblé s'appuyant sur les collectivités locales, pour aider à réorienter certains secteurs d'innovation sociale, pour accroître la solidarité et pour éviter les trappes d'inactivité. Ainsi, les individus pourraient toucher un revenu complémentaire lorsqu'ils adhèrent aux structures stimulant les expérimentations locales de transition.